



Coopérative jeunesse de services (CJS) (Région Bretagne)

Durant l'été 2013, 3 CJS en Bretagne ont été expérimentées : 1 dans le Finistère à Quimper, 1 dans les Côtes d'Armor, à Quintin et la dernière dans l'Ille et Vilaine à Rennes.

Cette expérimentation s'appuie sur le modèle des CJS québécoises dont les premières ont été créées il y a 25 ans. La CJS se définit comme un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif.

Objectifs

La CJS répond au besoin de jeunes de trouver un emploi d'été rémunéré en créant et portant une structure coopérative afin d'offrir des services à la population et/ou aux entreprises locales (tonte de pelouse, gardiennage...).

La CJS comporte trois dimensions : elle est une entreprise, un collectif et un lieu d'apprentissage. Ces dimensions sont étroitement liées et le succès de la CJS repose sur un juste équilibre entre elles :

1. Une entreprise

Entreprise coopérative gérée par des jeunes, la CJS produit une activité économique qui génère des salaires. Les coopérants détiennent le pouvoir décisionnel sur le fonctionnement et l'orientation de la coopérative. Toutes les actions posées par tous les intervenants doivent chercher à accroître la prise en charge de la coopérative par les jeunes.

2. Un collectif

Entreprise collective, la CJS suppose que les coopérants décident des orientations, règlent leurs problèmes et se donnent des méthodes de fonctionnement démocratique.

3. Un lieu d'apprentissage

La CJS est enfin un vaste terrain d'apprentissage, puisqu'elle offre une formation pratique et intensive en leadership et en entrepreneuriat et qu'elle permet le développement d'habiletés.

Cibles

Jeunes collégiens, lycéens ou en recherche d'emploi âgés de 16 à 25 ans ; entre 8 à 15 jeunes par CJS.

Modalités de mise en œuvre

Encadrement des jeunes coopérants par deux professionnels qui conjuguent des compétences en éducation populaire et en développement de projet économique.

Expérimentation portée par l'union d'économie sociale « coopérer pour entreprendre », structure qui fédère les coopératives d'activités et d'emploi (CAE).

Appuis juridique sur une CAE et technique par un comité d'acteurs locaux formé de représentants des différents secteurs socio-économiques dont les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire du territoire d'expérimentation.

Moyens affectés et partenaires financiers

Soutien à hauteur de 13 325 euros, pour un budget prévisionnel de 54 925 euros, soit un taux de participation de la Région Bretagne de 24 %.

Financement du transfert de savoir-faire Québécois et de la coordination régionale qui sera assurée par un animateur salarié au sein d'une des CJS.

Prestataire

CJS : Ille et Vilaine : Ville de Rennes et Conseil général 35

CJS Finistère : en cours de précision

CJS Côtes d'Armor : en cours de précision

Impacts / Évaluation

En septembre 2013, réunions d'évaluation de chaque CJS.

En octobre 2013, réunion d'évaluation de l'expérimentation.

Pour en savoir plus

Christine Godard,
chargée de mission

02 99 27 97 39

Christine.godard@region-bretagne.fr